

MOBILITE 2025 – Recrutement Poste à exigences particulières

DIRECTION D'UNE ÉCOLE QPV **- E.E.P.U. George Sand / ANGOULÊME -**

Les missions, les conditions de recrutement et les modalités de formation des directeurs d'école sont fixés par le décret n° décret n°89-122 du 24 février 1989, version abrogée depuis le 16 août 2023, relatif aux directeurs d'école.

Les missions s'inscrivent dans le cadre du référentiel métier défini par la circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014 (**responsabilités pédagogiques, relatives au fonctionnement de l'école et les relations avec les parents et partenaires de l'école**).

Le poste est ouvert aux personnels enseignants 1er degré. Le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique.

CADRE GÉNÉRAL DE LA FONCTION :

Le directeur d'école est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IEN chargé de la circonscription du premier degré. Il prend toute disposition utile pour que l'école assure sa fonction de service public en veillant à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

À ce titre, Il exerce des responsabilités pédagogiques et administratives ainsi qu'en direction des élèves, des personnels, des parents d'élèves et des partenaires de l'école, ce en conformité avec les textes officiels en vigueur, dans une école relevant du dispositif de l'éducation prioritaire REP.

Il travaille au sein d'une équipe pluri-catégorielle 1^{er} et 2nd degrés en animant des réunions et avec les partenaires associés, pour la mise en œuvre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Il propose et met en œuvre des innovations favorisant la réalisation du projet d'école et du projet de réseau REP défini avec les autorités académiques. Il organise la scolarité de tous les élèves et apporte une attention particulière à la personnalisation des parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide.

Il conduit les orientations (analyse, synthèse, évaluation) pédagogiques et éducatives en vue de l'amélioration des résultats des élèves.

Il suit les travaux de la Cité Éducative et inscrit les travaux de son équipe dans la logique du programme d'action de cette dernière.

Il élabore et renseigne les outils de suivi et de pilotage en relation étroite avec l'Inspecteur de circonscription

L'école est actuellement relogée dans les locaux de l'ancien INSPE. Son déménagement vers un nouvel équipement scolaire est prévu pour la rentrée 2026.

LES MISSIONS :

- veiller à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable. Impulser et accompagner les orientations pédagogiques et éducatives en lien avec la politique conduite dans le cadre de la Cité Éducative ;
- animer l'équipe pédagogique et impulser une réflexion didactique et pédagogique au service de la réussite de tous les élèves ;

- engager l'équipe pédagogique et éducative dans les actions portées par la Cité Éducative ;
- piloter les partenariats et participer à l'évaluation des actions partenariales mises en place au sein de son école ;
- coordonner et piloter le projet d'école (incluant les actions pédagogiques s'y référant), en référence du projet académique et de l'évaluation de l'école (en cours ou finalisé) ;
- organiser et animer les instances de concertation et de régulation de l'école ;
- mutualiser et valoriser les compétences de tous les enseignants de l'école ;
- accompagner les familles à la parentalité : impulser et mettre en œuvre une réflexion sur l'importance des relations avec les familles ;
- encourager les initiatives pédagogiques, les expérimentations et les pratiques innovantes et contribuer à leur diffusion au sein de l'école ;
- organiser la scolarité de tous les élèves et apporter une attention particulière à la personnalisation de parcours, en articulant les différents dispositifs d'aide ;
- participer activement aux travaux des instances du réseau et contribuer à l'élaboration des actions, leur mise en œuvre et leur évaluation ;
- être l'interlocuteur des autorités locales et veiller à la qualité des relations avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ;
- être le garant d'un climat scolaire propice aux apprentissages ;
- représenter l'institution auprès des familles et de la collectivité locale.

Connaissances et Compétences mobilisables :

- disposer de bonnes connaissances du système éducatif,
- savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation ;
- être capable de travailler en équipe afin d'animer les instances de concertation et de régulation de la vie de l'école, en prenant en compte la diversité des partenaires ;
- faire preuve de capacités relationnelles et d'une bonne écoute en direction des familles, des élèves et de l'ensemble de ses partenaires ;
- maîtriser les outils informatiques et numériques ainsi que l'Internet dans les différents aspects de la gestion de l'école ;
- disposer de compétences organisationnelles et méthodologiques pour savoir apprécier de façon distanciée les diverses situations et prendre les décisions adaptées.

Contraintes du poste :

La fonction nécessite une grande disponibilité, d'une très forte loyauté et de discréetion.

L'inscription valide sur la liste d'aptitude des directeurs d'école permet d'être affecté à titre définitif.

Une expérience d'enseignement en QPV et/ou de direction d'école est vivement souhaitée.

L'exercice d'un temps partiel à 50 % est incompatible avec la fonction. Le Directeur sera déchargé partiellement en application des règles en vigueur (33% étendue à 50% le temps de relogement)

Il est demandé à toute personne intéressée de prendre contact au préalable de sa candidature avec l'IEN chargé de la circonscription Angoulême EST.

PROCEDURE DE RECRUTEMENT

Les candidats qui souhaitent postuler pour cet emploi doivent adresser une lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae à Monsieur l'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente

L'attribution du poste est soumise à un entretien préalable devant une commission départementale pour valider la candidature

Date limite de transmission pour visa **du dossier de candidature auprès de l'IEN d'affectation actuelle** : **le 23 avril 2025**

Information de candidature à transmettre également à :

Division des personnels du 1^{er} degré

Tél. : 05.17.84.01.57 - @ : personnels16@ac-poitiers.fr